

CONCOURS 2006

ARCHITECTURE ET STRUCTURE ACIER

Destiné aux étudiants ayant à l'automne 2005 au moins deux années de scolarité et diplômés assimilés des écoles d'architecture relevant soit du ministère de la Culture soit du ministère de l'Éducation.

PROGRAMME LIBRE

Le participant doit présenter une recherche personnelle sur l'emploi de l'acier.

Les concurrents pourront présenter tout travail exécuté dans les deux années d'études 2004-2005 et 2005-2006 qui précéderont la délibération du jury, par exemple :

- un projet dont la qualité aura été reconnue par les enseignants à l'occasion d'un certificat, ou une étude, sur une initiative personnelle ou de groupe, d'une structure particulièrement élaborée, faite sous la conduite d'un enseignant, matérialisée par une maquette et des photos ;
- les éléments les plus significatifs d'un travail de fin d'études mené en vue de l'obtention d'un diplôme.

Chaque envoi sera complété d'une note succincte permettant la compréhension du projet. Les projets, maquettes, études et travaux seront répartis en deux familles et la compétition aura lieu :

- 1) entre les projets réalisés à l'occasion d'un certificat et les études sur initiative personnelle ou de groupe ;
- 2) entre les éléments les plus significatifs des travaux de fin d'études (diplômes).

Chaque étudiant ou groupe d'étudiants pourra faire équipe avec un élève d'une école d'ingénieur.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les étudiants et diplômés assimilés désirant participer au concours adresseront au Syndicat de la construction métallique de France* avant le **15 juin 2006** une lettre faisant savoir cette intention ; ils indiqueront leurs nom et adresse, ainsi que ceux du ou des enseignants ayant dirigé le travail qu'ils comptent présenter (sans aucune indication sur celui-ci), et joindront un certificat de scolarité établi par l'école avec mention de leur ancienneté. Le secrétariat du concours leur confirmera leur inscription.

RÈGLEMENT

Les envois devront parvenir au Syndicat de la construction métallique de France pour le **5 octobre 2006** date limite. Pour respecter l'anonymat du concours, chaque participant, après avoir masqué toute indication préexistante sur son envoi (patronymes, mention de l'école, etc.) personnalisera celui-ci comme suit :

- le chiffre romain I pour les projets en vue d'un certificat et pour les études personnelles ou de groupe ;
- le chiffre romain II pour les éléments d'un travail de fin d'études (diplôme) ;
- puis d'un signe formé d'une lettre et de quatre chiffres.

Il portera le tout à la fois sur son envoi et sur une lettre d'accompagnement contenant le double de sa demande d'inscription.

Les envois sont soumis à un jury formé, à la diligence des organisateurs du concours, d'architectes et d'ingénieurs reconnus pour leur compétence. L'anonymat ne sera levé qu'après délibération du jury.

Les critères de sélection seront les suivants :

- l'originalité du projet ;
- l'utilisation pertinente de l'acier ;
- la qualité de l'expression graphique.

Le jury attribuera pour chacune des deux familles :

- un ou plusieurs premiers prix ;
- un ou plusieurs seconds prix ;
- des mentions.

Les organisateurs mettront à la disposition du jury une somme de **15 000 euros** à répartir entre les lauréats.

La proclamation des résultats du concours et la présentation des envois primés seront jumelées avec celles du 17^e concours des plus beaux ouvrages de la Construction Métallique à l'occasion d'une manifestation officielle durant le dernier trimestre 2006.

Les organisateurs pourront assurer la reproduction des envois, objet de prix ou mention dans toute publication de leur choix.

*Secrétariat du concours : SCMF - 20, rue Jean-Jaurès 92807 Puteaux Cedex
- Tél. : 01 47 74 66 15 -



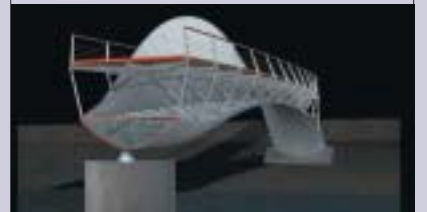
Lauréats 2004, 10^e concours

Travaux de cours d'études :

Premier prix : "Passerelle Vague", Dimitrie Alin Iormeanu (Paris-La Villette) - Deuxième prix : "Pavillon des sports de glisse urbaine", Thibault Robert (Versailles) - Troisième prix : "Gare de péage d'autoroute", Linda Bahaloul, Tzvetélinéa Bojanova, Frédéric Santamaria (Clermont-Ferrand) - Quatrième prix : "Université des Sciences - Seine Rive Gauche", Anne Roulet, Louise Guillet de Chatellus (Paris-La-Villette).

Diplômes :

Prix : "Tour perméable", Dimitrie Alin Iormeanu (Paris-La-Villette)



Premier prix : Passerelle vague



Deuxième prix : Pavillon des sports de glisse urbaine



Troisième prix : Gare de péage d'autoroute



Quatrième prix : Université des sciences - Seine Rive gauche



Diplôme : Tour perméable